



POURQUOI OUVERTURES?
QUI SOMMES-NOUS?
ABONNEMENT

ACCUEIL

NEWSLETTERS

Ouvertures n° 17
Ouvertures n° 16
Ouvertures n° 15

› Archives

THEMES

Alternative
Bon à savoir
Citoyens
Culture
Economie
Emotion
Ethique/Déontologie
Gestion douce/Écologie
Médias et responsabilité
Philo
Politique
Religions/Spiritualité
Santé
Sciences/Techniques
Société/Social
Sud - Nord/Sud
Tendances



› Partenaires

23/06/2011 > Politique

Directive plantes-remèdes

Michèle Rivasi : « Il faudrait une directive sur le métier d'herboriste »

par Julien Massenet

Commentaires

Telle est l'une des propositions qui ont été formulées à la fin d'un bel exercice de démocratie et de transparence européennes : le forum de questions-réponses autour de la directive sur les remèdes traditionnels à base de plantes.



La députée européenne Michèle Rivasi, lors du forum.

Le Parlement européen a accueilli à Bruxelles, le 21 juin 2011, un forum original avec la participation de la Direction générale santé/consommateurs (DG Sanco) de l'Union européenne, de l'Agence européenne du médicament (Ema), de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), d'experts nationaux et d'ONG. Députés, représentants de la Commission, experts juridiques et nationaux, herboristes et représentants d'ONG ont échangé, se sont écoutés et ont fait émerger des propositions pour améliorer la directive 2004/24/EC sur les remèdes traditionnels à base de plantes (THMPD).

A la fin de la rencontre, la députée Michèle Rivasi a insisté sur la nécessité de « *sauvegarder la diversité* » des plantes. Beaucoup de pétitions, dont certaines ont dépassé le million de signatures, ont montré que « *cette connaissance ancestrale est inscrite dans nos gènes. Les gens ont le sentiment que les plantes peuvent leur apporter un plus. Plantes aliments et plantes médicaments, les deux sont liées : il ne faut pas limiter leur utilisation tout en garantissant la sécurité des consommateurs. Il faudra enrichir, étendre cette directive, peut-être concevoir un nouveau texte. Sur le plan de la connaissance, il faut multiplier les experts, mais aussi les utilisateurs et les gens qui travaillent sur les plantes ; ne pas réduire seulement au monde scientifique, être le plus holistique possible. Peut-être avons-nous été un peu trop rigoristes sur ce plan. Enfin, il faudrait faire une directive sur le métier d'herboriste, qui malheureusement, n'existe plus en France. C'est un vrai savoir, qui ne doit pas être monopolisé par une catégorie de personnes et qui, avec formations à la clé, peut être source de conseils aux populations et favoriser la biodiversité* ».

La directive THMPD a fait l'objet de plusieurs campagnes menées contre elle. « *Aux côtés d'arguments erronés parfois mis en avant, explique Michèle Rivasi, certaines préoccupations sont légitimes et justifiées. Ainsi, fin février 2011, la liste communautaire des substances, préparations et remèdes traditionnels à base de plantes déjà enregistrés ne comptait que 215 produits. Et seules 79 monographies communautaires de plantes médicinales ont été finalisées à ce jour* ».

Adopté en 2004, le texte introduit une procédure allégée, plus simple et moins coûteuse, d'enregistrement des remèdes traditionnels à base de plantes, tout en garantissant la qualité, l'innocuité et l'efficacité du produit.

Les remèdes traditionnels à base de plantes déjà sur le marché ont bénéficié d'une période de transition exceptionnellement longue de 7 ans à la date d'entrée en vigueur de la Directive. Cette période transitoire de 7 ans s'est terminée le 30 avril 2011. Les produits et remèdes traditionnels à base de plantes qui n'ont pas été enregistrés à cette date ne peuvent plus de facto être sur le marché en tant que « médicaments ».

La directive THMPD ne s'applique pas aux médecines complémentaires et n'interdit aucune substance spécifique, praticiens de santé, livres ou plantes.

Après des introductions à la directive et ses enjeux par la directrice générale de la DG Sanco et d'Isabelle Robard, avocate, spécialiste du droit de la santé, trois sessions de questions réponses ont été menées : l'une sur la mise en œuvre de THMPD, une seconde sur les risques et problèmes posés par cette directive, et la dernière sur les éventuelles révisions à envisager sur ce texte.

>> Voir la conférence sur les remèdes traditionnels à base de plantes du 21 juin 2011.

Commentaires

Permalink: http://www.ouvertures.net/portail/l_id.asp?doc_id=495



Derniers articles

25/06/2011 | Innovation
A-t-on trouvé l'énergie qui sauvera la planète ?

23/06/2011 | Directive plantes-remèdes
Michèle Rivasi : « Il faudrait une directive sur le métier d'herboriste »

20/06/2011 | Médecines douces
Le décodage biologique et d'autres médecines non conventionnelles bientôt interdits en France

16/06/2011 | Sociologie
Les filles, grandes oubliées des loisirs publics

14/06/2011 | Santé
Bénin : contre le paludisme, Valentin Agon mise sur le capital végétal local

11/06/2011 | Ethique et responsabilité
Peut-on encore manger de la viande ?

10/06/2011 | Politique
Où en est la démocratie institutionnelle dans les pays africains ?

9/06/2011 | Interview
« La conscience réflexive est redevenue un objet de recherche scientifique légitime »

» Plus d'articles

Recherche rapide



Dernières réactions

24/06/2011 par mibémol
Travail & loisir (suite)
@ ab : vous dites : "La question est donc non pas de résoudre tel ou tel problème par..."

22/06/2011 par ab
Travail & loisir
Mibémol, ce que j'ai à dire ne fait partie d'aucun cadre ni schéma intellectuel...

22/06/2011 par Raéilitout
sectarisme
La Mivilude, financée par les biens publics, et donc en partie, par les membres des sectes, da...

21/06/2011 par claire56
Le gourou Fenech jamais contredit sur LCP
Décidément M.Ardoin n'aime pas les débats contradictoires quand il prése...

21/06/2011 par amigo
moi j'ai trouvé cela tres bien
bonne émission...

Ouvertures
Ouvertures

M.#Rivasi : « Il faudrait une directive sur le métier d'herboriste » (forum UE directive plantes-remèdes traditionnels) <http://bit.ly/kimxeo>
yesterday · reply · retweet · favorite

Join the conversation



The Greens | European Free Alliance in the European Parliament

Everything you want to know on the

Traditional Herbal Medicinal Products Directive (THMPD)

A Greens/EFA Forum

recorded stream: **from the European Parliament - Brussels**

21 June 2011 13h-16h

Co-hosted by MEPs **Michele Rivasi, Satu Hassi, Heide Rühle, Carl Schlyter and Bart Staes**

A Questions & Answers Forum - Translation FR / EN / DE

with DG SANCO, EMA, EFSA, national experts and others NGO
Chaired by Greens/EFA MEPs Michele Rivasi, Satu Hassi,
Heide Rühle, Carl Schlyter and Bart Staes

Introduction to the THMPD : Paola Testori Coggi, DG Sanco
THMP and Community legislation : Isabelle Robard, Legal expert

Q&A 1 : The Implementation of THMPD ?

Q&A 2 : Concerns about THMPD ?

Q&3 : Should the THMPD be revised ?